

Bibliographie

Droit du procès civil, volume 1, J. ENGLEBERT et X. TATON (sous la direction scientifique de), Bibliothèque de l'unité de droit judiciaire de l'U.L.B., Anthemis, 2018, 383 pages, 95 €.

Le premier volume du *Droit du procès civil* paru à l'initiative de l'Unité de droit judiciaire de l'U.L.B. est sorti de presse le 6 mars 2018. Ses références sont à jour au 1^{er} septembre 2017, ce qui en fait un manuel des plus utiles pour les praticiens du droit, confrontés à la nécessité de réaliser la mise à jour – presque au jour le jour – de leur pratique des règles de procédure, à l'aune d'un travail législatif à flux tendu qui ressemble à une dérégulation. Utile, mais aussi pratique, dans un format ramassé et transportable sans difficulté, malgré ses 380 pages.

Le praticien s'y rafraîchit la mémoire sur les principes généraux, sur les conditions de l'action, en ce compris les délais, sur les questions de pouvoir de juridiction, de compétence et de répartition, sans oublier le règlement des incidents, et encore sur l'emploi des langues. Il a l'assurance de profiter de la dernière version du jeu et il se désaltère des commentaires critiques que contient aussi ce précis qui, s'il ne tend, par définition, pas à l'exhaustivité d'un traité, fournit nombre de références utiles pour approfondir sa recherche.

L'avant-propos, que signe Jacques Englebert, expose le défi de l'exercice, que nous pourrions mettre en équation comme suit :

Dans notre État de droit, quelle est la valeur de X, sachant que :

« Ennemie jurée de l'arbitraire, la forme est la sœur jumelle de la liberté » (R. von Jhering)

et que :

au rythme des réformes actuelles et en préparation, le recours à la procédure judiciaire risque, par inversion, de devenir lui-même un mode alternatif – subsidiaire ? – au règlement des conflits, où l'élément recherché n'a pourtant rien de neuf : une justice toujours plus simple, plus rapide et moins coûteuse, mais dans un univers à complexité croissante?

Plus qu'un cours magistral, le manuel se présente fermement comme un acte de prévention et de résistance.

On y épingle notamment une synthèse des lois nouvelles, une présentation du principe d'économie procédurale, les liens tissés entre l'autorité de chose jugée, le dessaisissement, le futur de la rectification et la conception factuelle de la cause, une analyse de la tension entre l'abus du droit de procéder et l'accès au juge, ce qu'est « une audience sous l'arbre », un examen de la mobilité du magistrat et de l'évolution du tribunal de commerce en tribunal de l'entreprise, parmi de nombreux autres enseignements, délivrés dans une présentation synthétique et illustrée.

Les volumes suivants envisageront la procédure en première instance et en appel (vol. 2), ensuite les procédures accélérées, les recours extraordinaires et l'action en réparation collective (vol. 3). Les dérogations du contentieux familial et le droit de l'exécution seront envisagés dans un quatrième volume.

L'ouvrage est sans doute le plus abouti du point de vue de la mise à jour de la matière.

Geneviève THOREAU

¹⁹ F. KÉFER et Q. CORDIER, « Le travailleur 2.0 », *op. cit.*, pp. 67 et s.